

L'hon. M. Balcer: Je n'ai pas les chiffres sous la main.

L'hon. M. Chevrier: Ah! mais vous pourriez facilement les obtenir.

L'hon. M. Fulton: Nous parlons d'un plafonnement en vue d'empêcher les taux de monter.

L'hon. M. Balcer: Oui.

Une voix: Ce n'est qu'un faux-fuyant.

L'hon. M. Chevrier: Ce n'est guère brillant comme faux-fuyant.

L'hon. M. Balcer: Monsieur le président, je dois avouer que je suis fort impressionné par cette différence entre 147 p. 100 et 10 p. 100.

L'honorable député de Laurier a fait beaucoup de tapage cet après-midi, du fait que cet amendement a été proposé après le 30 avril, et que la Chambre a été prise par surprise. Il a semblé donner à entendre qu'il y a eu complot à cet égard. J'aimerais rappeler au comité que l'honorable député m'a posé, avant le 30 avril, une question, dont il se souvient très bien, j'en suis sûr, et à laquelle j'ai répondu qu'une mesure serait présentée pour tenir compte du délai entre le 30 avril et le moment où le bill serait approuvé. Je me souviens qu'on m'a demandé également ce qui adviendrait du nouveau taux soumis par les chemins de fer, et j'ai répondu à la Chambre que les présidents des deux compagnies m'avaient écrit pour me dire que ce tarif-marchandises ne s'appliquerait pas. Je soutiens donc que pas un seul Canadien n'a souffert de quelque façon, du fait que cette mesure est présentée en ce moment. Je tiens aussi à faire remarquer que la résolution a été inscrite au *Feuilleton* avant le 30 avril, de sorte que personne n'a été pris par surprise.

Nous voulions faire en sorte que la direction et les employés soient tout à fait libres de discuter en vue de régler ces problèmes d'une manière conforme aux principes de la négociation collective, auxquels le gouvernement a toujours souscrit. Nous nous réjouissons fort de ce que nous n'ayons pas eu à imposer l'arbitrage à l'une ou l'autre des parties en cause, car les employés et la direction en sont venus à une entente. On a laissé entendre à la Chambre cet après-midi que ce brusque règlement du différend déçoit l'opposition officielle. Mais je dois faire remarquer que nous, de ce côté-ci, reconnaissons librement que nous nous réjouissons de ce que la grève n'ait pas eu lieu et je pense que tous les autres Canadiens partagent ce sentiment.

L'hon. M. Fulton: Et ce, grâce aux efforts qu'a déployés le ministre...

L'hon. M. Balcer: Le ministre du Travail,

[L'hon. M. Pickersgill.]

Cet après-midi, on a aussi fait entendre bien des critiques parce que le premier rapport de la Commission royale d'enquête sur les transports est déposé depuis une semaine ou deux et que le gouvernement n'a encore présenté aucune mesure en vue de donner suite aux recommandations qu'il formule. Mes honorables amis de l'opposition savent très bien qu'il ne suffit pas de deux ou trois jours pour étudier les recommandations que renferment les rapports de Commissions royales d'enquêtes. Ce rapport est un document très important qui sera suivi et complété par deux autres volumes. Ayant lu le premier, j'estime que le deuxième aura une grande influence sur le transport au Canada.

Cet après-midi, les députés de Fort-William et de Bonavista-Twillingate, ainsi que d'autres, ont signalé les problèmes auxquels ont à faire face les expéditeurs des diverses régions du pays. Comme l'indique le volume 1 du rapport MacPherson, le volume 2 portera sur la manière dont le tarif-marchandises atteint les différentes parties du pays l'une par rapport à l'autre. La Commission entend également formuler dans le volume 2 des recommandations à propos de certains problèmes de transport particuliers. Je crois qu'il sera extrêmement important de lire les deux volumes.

Mon ami le député de Bonavista-Twillingate a essayé de nous conter toute une histoire à sa manière sur les rapports qu'auraient eus le premier ministre et les présidents des sociétés ferroviaires. C'est peut-être ce qui s'est fait il y a quelques années, mais les choses ne se font plus ainsi. En fait, la direction des chemins de fer et les syndicats se sont réunis pour discuter de leur problème, dès le dépôt du premier volume du rapport de la Commission royale d'enquête sur les transports. Le premier ministre a déclaré en novembre, je m'en souviens, que le rapport de cette Commission royale d'enquête influencerait beaucoup sur les pourparlers des chemins de fer et des syndicats. Je suis convaincu que ce rapport a influé énormément sur leurs pourparlers. Dès la parution du premier volume du rapport, on a pu voir d'après les avis exprimés par MM. Crump et Gordon que ce volume les avait frappés. Ils ont exprimé leur satisfaction à propos de bien des points du rapport, qui a été pour beaucoup, j'en suis sûr, dans leur décision de se conformer à la recommandation majoritaire du rapport Milvain. La décision a certes été prise en toute liberté par les présidents, par M. Hall et par les autres dirigeants syndicaux qui ont signé la convention de règlement au nom des deux parties.

L'hon. M. O'Hurley: Je fais remarquer au député de Bonavista-Twillingate que les choses ont changé.